



## Description de l'occupation

- Exécute des travaux de sautage ou tout autre travail nécessitant l'utilisation d'explosifs;
- Fragmente ou découpe le roc massif;
- Démolir des constructions;
- Brise des roches isolées;
- Enlève des souches;
- Dynamite des tranchées;
- Dégage des embâcles de glace;
- Peut être appelé à utiliser divers outils ou équipements liés aux travaux de forage, notamment des foreuses manuelles, pneumatiques et hydrauliques.

# Boutefeu-foreur / Boutefeu-foreuse

## ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Les personnes qui démontrent à la CCQ avoir réussi le DEP en forage et en dynamitage peuvent s'inscrire au *Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC)*, d'une durée de 15 heures, afin d'obtenir un certificat de compétence occupation;
- Le nombre de places réservées pour le CCGIC dépend des besoins de main-d'œuvre estimés annuellement par l'industrie de la construction;

## ET

- Pour exercer l'occupation de boutefeu-foreur sur un chantier, il faut être titulaire d'un certificat de boutefeu-foreur (délivré par la CCQ) pour la CNESST, d'un permis général d'explosifs (délivré par la Sûreté du Québec) et d'un certificat de compétence occupation;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers d'ici 2018 : consultez-les à [mixite.ccq.org](http://mixite.ccq.org).

## HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Aimer travailler en plein air et pouvoir travailler à l'extérieur dans toutes les conditions climatiques;
- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions de géologie, de minéralogie, de mathématique, de physique et de chimie;
- Avoir une bonne condition physique;
- Être autonome, discipliné, responsable et minutieux;
- Respecter les règles de santé et de sécurité du travail;
- Pouvoir se déplacer en région.

## Salaire annuel moyen\*

|  |           |
|--|-----------|
| Boutefeu-foreur**                        | 42 267 \$ |
| Ceux qui travaillent au moins 500 heures | 62 270 \$ |
| Proportion***                            | 64 %      |

\* Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.

\*\* Salaire moyen, en 2016, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.

\*\*\* Proportion des travailleurs de cette occupation ayant cumulé au moins 500 heures en 2016. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

## Intégration au marché du travail

|                                 | Moyenne annuelle 2012-2015 | 2016  |
|---------------------------------|----------------------------|-------|
| Nouveaux admis par la CCQ       |                            |       |
| Boutefeu                        | 8                          | 7     |
| Foreur                          | 15                         | 11    |
| Taux de placement des diplômés* | 87,5 %                     | n. d. |

\* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1<sup>er</sup> juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

## Salaire horaire\* d'après les conventions collectives

|                     | Industriel, institutionnel et commercial | Génie civil et voirie | Résidentiel léger |
|---------------------|--|-----------------------|-------------------|
| Boutefeu            | 36,18 \$                                 | 36,18 \$              | 29,86 \$          |
| Boutefeu – Classe 2 | 30,75 \$                                 | 30,75 \$              | –                 |
| Foreur              | 36,18 \$                                 | 36,18 \$              | 30,84 \$          |
| Foreur – Classe 2   | 30,75 \$                                 | 30,75 \$              | –                 |

\* Salaire en mai 2016.

## Volume de travail par secteur

Génie civil et voirie 84 %

Institutionnel et commercial 11 %

Résidentiel 5 %



## Perspectives d'emploi



- Le nombre de boutefeux-foreurs actifs dans l'industrie de la construction a diminué, pour s'établir à 517 en 2016;
- En 2016, 125 entreprises de construction embauchaient des boutefeux-foreurs. Ces entreprises œuvrent, pour la plupart, dans le secteur du génie civil et de la voirie. Les boutefeux-foreurs sont parmi les travailleurs les plus mobiles de la construction; environ la moitié des salariés travaillent à l'extérieur de la région où ils habitent;
- Le salaire annuel moyen des travailleurs est de 42 300 \$. Toutefois, 64 % des boutefeux-foreurs travaillent plus de 500 heures annuellement et gagnent un salaire moyen de 62 300 \$;
- Un total de 18 nouveaux salariés ont intégré l'industrie en 2016, ce qui est inférieur à la moyenne des quatre dernières années;
- Les perspectives professionnelles sont plutôt limitées, pour les boutefeux-foreurs. L'emploi est en forte baisse, et une partie des travailleurs présentement disponibles pourront répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les années à venir. Notons, malgré tout, qu'il y a un vieillissement et un roulement notable des travailleurs pour cette occupation.

## Formation

### Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles (DEP) – Forage et dynamitage (5092)

**Durée de la formation :** 900 heures

**Préalables scolaires :** Catégorie 1\*, être âgé de plus de 18 ans et répondre aux exigences régissant l'obtention du permis général d'explosifs délivré par la Sûreté du Québec

\* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

### Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Abitibi-Témiscamingue
- Côte-Nord
- Estrie
- Nord-du-Québec



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site [inforoutefpt.org](http://inforoutefpt.org)

### Nombre de salariés actifs en 2016

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Abitibi-Témiscamingue        | 18         |
| Bas-Saint-Laurent-Gaspésie   | 37         |
| Côte-Nord                    | 29         |
| Estrie                       | 56         |
| Île de Montréal              | 11         |
| Laval-Laurentides-Lanaudière | 99         |
| Mauricie-Bois-Francs         | 33         |
| Montérégie                   | 49         |
| Outaouais                    | 19         |
| Québec                       | 106        |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean      | 57         |
| Extérieur et Baie-James      | 3          |
| <b>Total</b>                 | <b>517</b> |

**Nombre de femmes actives dans l'occupation** 2

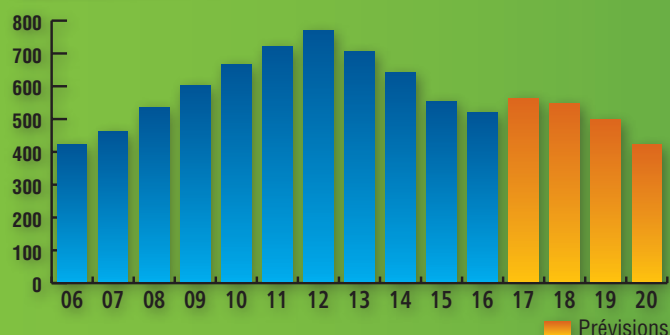
### Mobilité des salariés

#### Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre\* :

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Boutefeux                           | 46 % |
| Foreur                              | 55 % |
| Ensemble des métiers et occupations | 17 % |

\* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

### Nombre de salariés actifs de 2006 à 2020



### Âge de la main-d'œuvre en 2016

|                                     | Âge moyen | - de 30 ans | 30-54 ans | 55 ans et + | Nombre total de salariés |
|-------------------------------------|-----------|-------------|-----------|-------------|--------------------------|
| Boutefeux                           | 38        | 30 %        | 58 %      | 12 %        | 164                      |
| Foreur                              | 43        | 16 %        | 62 %      | 22 %        | 353                      |
| Total des boutefeux-foreurs         | 41        | 20 %        | 61 %      | 19 %        | 517                      |
| Ensemble des métiers et occupations | 39        | 26 %        | 58 %      | 16 %        | 153 700                  |